

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

RÈGLEMENT 26-413

Règlement modifiant le Règlement de construction
numéro 23-374.

1897

1898

1899

1900

1901

1902

**RÈGLEMENT 26-413 : *Règlement modifiant le Règlement de construction
numéro 23-374***

CONSIDÉRANT QUE la correction d'une mesure est nécessaire pour obtenir une valeur conforme avec celle du code national du bâtiment ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'apporter une précision pour enlever toute ambiguïté quant aux types de tôle pouvant être utilisée pour les toitures de bâtiment.

Le Conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse décrète ce qui suit :

Article 1

Le terme « 35 cm² » de l'article 50 intitulé « Fenestration » est remplacé par « 0,35m² » :

Chaque pièce habitable (chambre à coucher, salon, cuisine et salle à manger) d'une habitation doit comporter au moins une fenêtre de 380 millimètres en hauteur et en largeur et au moins une superficie de 0,35 m². Cette exigence a pour but de permettre l'évacuation du bâtiment en cas d'urgence.

Article 2

L'article 28 est modifié avec l'ajout de la note (*) au point 3° avec une phrase à la fin de l'article, libellé ainsi :

() La tôle à baguette et la tôle à la canadienne sont autorisées sur les toitures.*

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ le 2 septembre 2026.


Pascal Rousseau, Maire


Lynda Routhier, Directrice générale

AVIS DE MOTION le : 12 août 2026

PREMIER PROJET adopté le : 12 août 2026

Transmission du premier projet à la MRC de Bellechasse le 13 août 2026 ;

AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION affiché 18 août 2026 et publié sur le site Internet de la municipalité le 18 août 2026 ;

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION le 2 septembre 2026

ADOPTION du règlement le 2 septembre 2026 ;

Transmission à la MRC de Bellechasse pour vérification de conformité au schéma révisé
LE 2026-09-08

Réception du certificat de conformité de la MRC de Bellechasse le 16 septembre 2026 ;

AVIS PUBLIC ET ENTRÉE EN VIGUEUR le 23SEPTEMBRE 2026.

La directrice générale,


LYNDA ROUTHIER